

**DELIBERATION TARIFS 2017**  
**PARTICIPATIONS AUX ACTIONS DES ACTEURS TOURISTIQUES PARTENAIRES DE**  
**L'OFFICE DE TOURISME MEDOC ATLANTIQUE HORS HOURTIN, CARCANS ET**  
**LACANAU**

*Rapporteur Monsieur le Président*

Monsieur le Président de l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique informe les membres du Comité Directeur que l'équipe de l'Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique met en place pour l'année 2017 des tarifs de prestations destinées aux professionnels du tourisme, vendues sous forme de packs, selon le type de prestataire. Les tarifs évoqués sont exprimés en euros, HT, et pour une année.

	<b>PACKS</b>	<b>TARIFS HT</b>
<b>PACKS DE PRESTATIONS DE SERVICES</b>	Agences immobilières	666,66 €
	Campings 1 à 49 emplacements	301,42 €
	Campings 50 à 199 emplacements	775,00 €
	Campings 200 à 499 emplacements	958,33 €
	Campings >500 emplacements	1250,00 €
	Villages vacances/résidences de tourisme	752,50 €
	Hôtels 1 à 20 chambres	585,00 €
	Hôtels 21 à 29 chambres	669,16 €
	Hôtels >29 chambres	864,29 €
	Loueurs en meublés	208,03 €
	Chambres d'hôte	208,03 €
	Hébergements collectifs	215,30 €
	Casino	600,00 €
	Commerces et services	170,00 €
	Grandes surfaces	500,00€
	Restaurants 1 à 50 couverts	167,50 €
	Restaurants > 50 couverts	251,00 €
	Activités sports/loisirs	258,33 €
	Multi-activité	418,50 €
Châteaux et domaines viticoles	258,33 €	
Hors territoire	358,35 €	
<b>OPTIONS</b>	Dépôt de documents	167,50 €
	Présence sur le site internet + bornes	200,00 €
	Affichage photo écran partenaire	62,08 €
	Affichage vidéo écran partenaire	163,75 €
	2 E-newsletter	129,17 €
	Atelier E-tourisme	34,00 €
	Focus partenaire sur la page Facebook MO	12,50 €
	1 parution Bon Plan sur les bornes	25,00 €
	10 clichés d'un photographe professionnel	120,00 €
	Commande d'un plan des pistes cyclables	0,30 €
	Pub sur écran i-mobilité à Lacanau:	
	Exclusivité d'octobre à avril	100,00 €
	Exclusivité en mai, juin et septembre	150,00 €
Exclusivité en juillet	200,00 €	
Exclusivité août	250,00 €	

**REMISES CUMULABLES** 5% pour les prestataires détenteur d'un label  
10% pour un partenariat sur 2 ans (5% /an)  
5% pour un parrainage (non partenaire en 2016)  
5% pour les campings adhérents à Camping Gironde

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :**

La délibération «Tarifs 2017 participations aux actions des acteurs touristiques partenaires de l'office de Tourisme Medoc Atlantique hors Hourtin, Carcans et Lacanau »

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.*

**Le Président  
Laurent PEYRONDET**



**Le Président certifie que la présente délibération,**  
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :  
- a été affichée à l'Office de Tourisme.

